

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DES DELEGUES DU PERSONNEL
DE LYON
19 mars 2019**

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES et SUPPLEANTS :

Emmanuel SAGE	CFE-CGC
Stéphane RICHETTO	CFE-CGC
Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Bruno ROMMENS	CGT
Lionel KOMSA	CGT
Pierre HENNIQUE	CGT

Diffusion : Olivier DECALF
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines:**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :**Ont représenté(e)s les salariés à cette réunion :**

Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Pierre HENNIQUE	CGT
Emmanuel SAGE	CFE-CGC

Excusé(e)s:

Lionel KOMSA	CGT
Bruno ROMMENS	CGT
Stéphane RICHETTO	CFE-CGC

Absent :**A représenté la Direction à cette réunion :**

Emilie BUSTOS	Responsable Ressources Humaines
Olivier DECALF	Responsable du site de Lyon

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Questions récurrentes :

1. Questions économiques

- 1.1. Résultats PC/CA, REX de la région Est - montants à fin janvier.
- 1.2. Prévisions chiffrées des plans de charges des CCL LOM et OIC à fin janvier
- 1.3. Affaires en cours par CCL
 - suivi commercial : point sur les appels d'offres (réponses nouvellement émises et en cours)

A fin février 2019	Mensuel		Cumulé	
	Budget	Réel	Budget	Réel
CA	14,8	13,4	14,8	13,4
PC	8	8,6	8	8,6

Réponse : Les informations ont été transmises en séance et ne feront pas l'objet d'un compte rendu.

2. Gestion du personnel des CCL LOM et OIC

2.1. Par CCL, communication des indicateurs à fin janvier

- état des effectifs (entrées, sorties, démissions, licenciements économiques et non économiques, fin de CDD et mutations, proportion Hommes / Femmes)
- nombre de CDD, d'intérimaires et de sous-traitants.
- nombre de contrats postés, semi-postés

Réponse :

	INSCRITS	ACTIFS
CCL LOM	127	126
OIC LYON	22	22
CTE LYON	8	8
REGION EST	27	25
Total	184	181

A noter sur le mois de décembre :

- 2 entrées LOM en CDI
- Aucune entrée OIC
- 2 sorties LOM Lyon
- Aucune sortie OIC Lyon
- 34 sous-traitants
- Proportion F/H 26% de femmes

2.2. Par CCL, stand-by : situations à fin janvier

- nombre de salariés en inter-contrat
- nombre de salariés affectés à des postes TIG (travail intérêt général)
- nombre de salariés affectés à des activités de structures autres que TIG

Réponse : Nous constatons 1 ETP côté LOM et 1 ETP sur OIC en intercontrat.

2.3. Répartition du personnel

Pouvez-vous nous transmettre sous forme de tableau la répartition par CCL et Clients du nombre de personnes :

- en mission avec déplacement (long et court),
- en mission AT,
- en mission sur affaires au forfait, œuvrant dans les locaux Lyonnais.

Réponse :

TOTAL des inscrits à fin janvier 2019	184 personnes
Œuvrant à Lyon ou agglomération proche	184p
En déplacement hors Rhône-Alpes	0 p
En mission sur site client	52 p
Personnes non dépendantes du Département en mission en région lyonnaise	0 p

2.4. Temps de travail : accord 35H.

Conformément au § XIV de l'accord, les élus DP demandent la communication des informations suivantes :

- nombre de semaines de suractivité déclarées par projet
- projets déclarés tendus conformément à l'accord 35H
- horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine où a été demandée la dérogation)
- les repos compensateurs générés au titre des semaines de suractivités
- les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivités
- les primes allouées lorsque des repos compensateurs n'ont pas été pris
- nombre de personnes ayant effectué une astreinte
- nombre d'interventions réalisées en astreinte
- nombre d'interventions planifiées réalisées hors horaires
- nombre d'interventions planifiées hors horaires

Réponse :

Sur Fresenius, 2 semaines sur février étaient déclarées tendues.

7 astreintes pour 7 collaborateurs concernés par les astreintes durant le mois de février. Aucune intervention sur le mois de février 2019.

Questions CGT

3/ Un nombre important de questions posées en réunion DP le mois dernier ont eu pour réponses « Cette question n'est pas traitée dans cette instance ». Dans un souci de transparence envers les salariés et d'amélioration du dialogue social, pouvez-vous nous expliquer qui décide de la réponse à apporter à une question, en particulier qui décide si la question relève d'une autre instance ?

Réponse : Le code du travail prévoit les missions suivantes pour la délégation du personnel : représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...).

Nous avons des missions étendues au niveau de TS pour aborder les sujets d'ordre économique et social touchant à la vie du site. De ce fait, de nombreuses questions ne sont pas adressées dans cette instance mais en CE ou en CHSCT ou directement lors des négociations avec les syndicats.

4/ Pouvez-vous préciser jusqu'à quand les IRP (Institutions Représentatives du Personnel) sous leurs formes actuelles seront-elles maintenues (réunion DP par site, CHSCT régionaux) ?

Réponse : Elles seront maintenues jusqu'aux prochaines élections et la mise en place du CSE.

5/ La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) au sein de Thales Services ne risque-t-elle pas d'entraîner la perte d'instances de proximité ainsi qu'une diminution significative du nombre de représentants et par conséquent une dégradation du dialogue social ?

Réponse : la mise en place du CSE est une obligation légale. Les négociations sur la mise en place du CSE pour Thales Services sont en cours.

6/ La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) au sein de Thales Services accompagnée d'une centralisation des réunions en région parisienne vous paraît-il la meilleure chose à faire pour encourager les salariés à s'investir dans les IRP, et comment cette transformation va-t-elle pouvoir s'inscrire dans l'accord QVT ?

Réponse : la mise en place du CSE est une obligation légale. Les négociations sur la mise en place du CSE pour Thales Services sont en cours.

POLITIQUE SALARIALE

7/ Suite à la clôture des NAO, pouvez-vous rappeler les préconisations en matière de communication des fiches de position au salarié : quand cela va-t-il être fait ? et sous quelle forme ?

Réponse : à la fin du mois de mars, chaque manager échangera avec ses équipes sur les niveaux d'évaluation de son EAA ainsi que la restitution de la politique salariale. La remise de la notification est électronique via e hr.

8/ En cas d'augmentation accordée à un salarié, la CGT a demandé que le détail de la composition (augmentation individuelle, revalorisation mise au minima de la convention collective suite à un changement d'indice...) soit indiqué sur la fiche de position. Est-ce que ce sera le cas ? En cas de refus, pouvez-vous en indiquer la ou les raisons ?

Réponse : il appartient au manager lors de la remise de la notification de communiquer sur la composition de l'augmentation attribuée au salarié.

BIEN ETRE AU TRAVAIL

9/ Des salariés travaillant sur le projet Fresenius déclaré comme « tendu » nous indiquent avoir des difficultés à obtenir des compensations financières pour les heures supplémentaires ainsi que pour les samedis travaillés sur le projet, notamment au cours du mois de janvier. Pouvez-vous nous assurer que cela ne provient pas d'un dysfonctionnement de Jtimes ?

Réponse : sur le mois de février, aucun paiement n'est passé concernant les HS, le travail le samedi, les astreintes ou les interventions suite à un dysfonctionnement jtime. Un mail a été envoyé aux salariés concernés.

10/ Cela est-il dû à une formation tardive des salariés sur la manière de remplir correctement leurs feuilles de temps dans l'outil ? Le management local a-t-il été suffisamment formé ?

Réponse : non. Les saisies et validations managériales ont été faites correctement.

11/ La CGT regrette que des salariés qui ont fourni des efforts en termes de charge de travail et afin d'assurer une livraison dans les temps de leur projet éprouvent des difficultés à obtenir les compensations qui leur sont dues.

Nous tenons à saluer la mise en place de JTimes V5 ; en effet, les retours sont très positifs tant de la part des salariés que de la part des assistantes qui constatent une meilleure saisie qu'auparavant.

Réponse : nous regrettons également la situation.

RECRUTEMENT ET EQUIPE COMMERCIALE

12/ Suite au départ d'une commerciale, pouvez-vous nous indiquer où en est le processus de recrutement pour la remplacer ?

Réponse : le recrutement est en cours.

13/ La mise en place de Sessions de recrutement LinkedIn qui sollicitent les salariés en vue de faire du sourcing nous paraissent résulter d'un sous-dimensionnement de l'équipe de recrutement au regard des ambitions affichées (cf. Plan ambition). Partagez-vous ce constat ?

Réponse : Le recrutement est l'affaire de tous et nous avons besoin de travailler avec toutes les équipes pour répondre à notre ambition sur le recrutement notamment via la cooptation. L'équipe recrutement a été nouvellement dimensionnée et organisée.

14/Plus globalement, toujours au regard du plan ambition, est-il prévu d'accroître les fonctions supports pour accompagner la croissance visée ? Nous pensons donc au recrutement, aux commerciaux, aux assistantes de direction, à d'éventuelles nouvelles personnes pour assurer l'accueil afin d'alléger la charge des assistantes...

Réponse : Ces sujets seront traités en temps et en heure.

RTT

15/ Jusqu'à présent la répartition des RTT en cas de nombre impair se faisait au bénéfice du salarié ; cette règle n'est pas été respectée cette année et des salariés nous ont remontés avoir

plus de RTT employeurs que de RTT employés. Pouvez-vous rappeler les règles applicables pour la répartition de ceux-ci ?

Réponse : Dans la situation du temps partiel, les nombre de jours collectifs priment sur le nombre de jours salariés. La priorité est de couvrir les jours imposés par l'employeur et par conséquent de ne pas obliger le salarié à poser un congé payé sur un jour collectif.

VIE PRATIQUE

16/ Aujourd'hui, l'accès aux locaux situés au 44 se fait par badge côté cité mais il n'existe pas de badgeur côté quai. Cet accès étant le plus pratique pour les salariés venant des locaux du 62. Est-il possible de mettre en place un accès par badge côté quai ?

Réponse : Dans l'attente d'une homogénéisation des systèmes d'accès au niveau groupe, le sujet est en attente.

17/ Les salariés possédant un ordinateur portable nous ont demandé s'il est possible d'avoir des stations d'accueil pour ceux-ci ? Si l'utilisation d'ordinateurs portables est l'orientation privilégiée, pouvez-vous prévoir de commander ces stations lors du renouvellement du matériel ?

Réponse : Nous regardons le sujet.

18/ Lors de la précédente réunion, vous aviez donné votre accord pour l'installation de switch en salle de réunion (Questions CFE-CGC n°9) ; pouvez-vous faire un point d'avancement sur cette démarche ?

Réponse : Nous relançons le sujet.

19/ Dans le cadre de l'accord QVT, est-il possible que des plantes soient mises en places sur les différents plateaux de l'agence ?

Réponse : une démarche est initiée pour installer deux grandes plantes par plateau.

Entretiens Annuels d'Activités

20/ Où en est l'avancement de la campagne des EAA 2018/2019 ?

Réponse :

LOM

Évaluation 2018 = 100%

Fixation des objectifs 2019 = 15%

OIC

Évaluation 2018 = 90%

Fixation des objectifs 2019 = 45%

Cotisations Retraite complémentaire

21/ Pouvez-vous apporter des clarifications sur les nouvelles lignes apparaissant dans la fiche de paye concernant la fusion de l'AGIRC-ARRCO ?

Complémentaire T1, Complémentaire T2 et C.E.T ?

Il est également indiqué que le regroupement des cotisations se traduit sous l'intitulé « Retraite complémentaire » mais celui-ci n'apparaît pas sur le dernier bulletin de salaire.

Qu'en est-il exactement ?

L'intitulé retraite complémentaire T1 ou T2 apparaît sur le bulletin sur 2 lignes :

- Retraite (titre du pavé)
- Complémentaire T1 (ou T2)

RETRAITE
SECURITE SOCIALE PLAFONNEE
SECURITE SOCIALE DEPLAFONNEE
COMPLEMENTAIRE T1
COMPLEMENTAIRE T2
C.E.T.

CET = Contribution d'Equilibre Technique

Pour les participants dont la rémunération excède le plafond fixé en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale, une contribution d'équilibre technique de 0,35 % applicable sur les tranches 1 et 2 des revenus définies à l'article 32.

22/ Cette fusion implique-t-elle une modification du pourcentage de cotisations et donc du net mensuel ?

Réponse : Il y a une très faible variation sur le net, de l'ordre de quelques euros.

Formation

23/ Quel est l'avancement du plan de formation 2018 (Nombre d'heures, nombre de stage, pourcentage du plan)

Réponse : le bilan sera présenté en CE et en commission formation prochainement.

Télétravail

24/ Combien de personnes ont demandé à passer au télétravail depuis le début d'année ?

Combien de personnes sont passées à 2 jours / semaine (ou 8 jours en mensuel) ?

Réponse : Le suivi de l'accord télétravail se fait en commission centrale et non pas en DP.

Fiche de position :

25/ A quelle date les fiches de positions seront-elles disponibles dans e-hr Together/ WORKDAY ?

26/ Une communication est prévue pour informer les salariés ?

A la fin du mois de mars, chaque manager échangera avec ses équipes sur les niveaux d'évaluation de son EAA ainsi que la restitution de la politique salariale. La remise de la notification est électronique via e hr.

PLANNING DES «REUNIONS DP LYON » 2019

Dates	Heure
11 Avril 2019	9h30
Mai 2019	
Juin 2019	
Juillet 2019	
Août 2019	
Septembre 2019	
Octobre 2019	
Novembre 2019	
Décembre 2019	